

### Résultats du premier semestre 2024

#### Résultats semestriels 2024

- **Chiffre d'affaires** de 163,8 millions €, soit -12% vs. S1 2023
- **EBITDA récurrent** de 24,8 millions € soit -27% par rapport au S1 2023
- **Flux de trésorerie opérationnels** (hors loyers) de 3,2 millions €
- **Trésorerie disponible** de 43,6 millions € au 30 juin 2024

#### Deuxième trimestre 2024

- **Chiffre d'affaires** : 80,5 millions €, soit -13% vs. T2 2023
- **Carnet de commandes** de 181,5 millions € au 30 juin 2024 (vs. 192,4 millions € au 31 mars 2024)
- **ARPA**<sup>2</sup> stable à environ 1 300 €
- Diminution du parc clients<sup>1</sup> à 246k clients vs. 253k au 31 mars 2024
- Légère amélioration du taux de churn<sup>5</sup> à 19,8%

#### Perspectives 2024

- 2024 sera impacté par l'activité commerciale toujours difficile et le churn élevé de 2023
- Le chiffre d'affaires 2024 est attendu en repli de l'ordre de 10% par rapport à 2023 (à périmètre constant). Sur la base d'une hypothèse de 5 mois de contribution pour Regicom, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pourrait s'établir à 340 millions €
- Malgré la poursuite des efforts de maîtrise des coûts, la marge d'EBITDA devrait s'établir autour de 15%

#### Actualité financière

- **Finalisation de la restructuration financière le 31 juillet 2024** permettant à Solocal de disposer d'une structure financière assainie et compatible avec l'ambition de retrouver le chemin d'une croissance durable et rentable ;
- **Monsieur Maurice Lévy désormais Président Directeur Général ;**
- **Ycor** (société contrôlée par Maurice Lévy et sa famille) **est devenu l'actionnaire de contrôle de Solocal ;**
- **Conseil d'administration renforcé avec les arrivées de Cédric O, Marguerite Bérard et Julien-David Nitlech**

Le Conseil d'administration, réuni le 24 septembre 2024, a arrêté les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2024. Les comptes semestriels ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes. Les données trimestrielles ne font l'objet ni d'un examen limité ni d'un audit des commissaires aux comptes. Les procédures d'examen limité des comptes consolidés condensés au 30 juin 2024 ont été effectuées. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle est en cours d'émission.

## 1. Analyse du chiffre d'affaires et du carnet de commandes au premier semestre 2024

En millions d'euros	T2 2023	T2 2024	Variation	S1 2023	S1 2024	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>92,7</b>	<b>80,5</b>	-13,2%	<b>186,0</b>	<b>163,8</b>	-11,9%

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à **163,8 millions d'euros au S1 2024**, en baisse de -11,9% par rapport au S1 2023. Le deuxième trimestre contribue à hauteur de **80,5 millions d'euros** (-13,2% par rapport au second trimestre 2023).

Sur le premier semestre 2024, le chiffre d'affaires issu du renouvellement des contrats existants s'élève à 104,6 millions d'euros soit **63,9% du chiffre d'affaires**, stable en montant comparé au S1 2023.

Le chiffre d'affaires issu de l'acquisition (nouveaux clients, développement du parc clients et migration d'anciens contrats) s'élève à 59,2 millions d'euros et **représente 36,1% du chiffre d'affaires**, en baisse d'environ 20 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023.

### Ces évolutions reposent essentiellement sur les facteurs suivants :

- une performance commerciale toujours difficile et en particulier sur l'acquisition réalisée par la force de vente « terrain » dans un contexte économique compliqué pour les TPE/PME;
- une churn client qui tend à se stabiliser mais qui reste élevé.

En millions d'euros	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2024	30/06/2024	Variation
<b>Carnet de commandes</b>	<b>221,6</b>	<b>221,7</b>	<b>211,0</b>	<b>203,1</b>	<b>194,1</b>	<b>192,4</b>	<b>181,5</b>	<b>-5,7%</b>

Le carnet de commandes représente 181,5 millions d'euros au 30 juin 2024, en baisse de -5,7% par rapport au 31 mars 2024.

Sur la base des meilleures estimations du management, ce carnet de commandes de ventes déjà enregistrées pourrait se déverser en chiffre d'affaires à hauteur d'environ 62% sur le deuxième semestre de l'année 2024, environ 35% sur 2025 et environ 3% en 2026.

En termes d'offres, **les chiffres d'affaires du premier semestre 2024 et du deuxième trimestre 2024** se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	T2 2023	T2 2024	Variation	S1 2023	S1 2024	Variation	Répartition
Connect	25,0	21,9	-12%	50,5	44,7	-11%	27%
Booster	52,9	43,8	-17%	106,3	90,4	-15%	55%
Sites Internet	14,7	14,8	1%	29,2	28,7	-2%	18%
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>92,7</b>	<b>80,5</b>	<b>-13%</b>	<b>186,0</b>	<b>163,8</b>	<b>-12%</b>	<b>100%</b>

Sur le premier semestre 2024, **l'activité Connect** qui regroupe les offres de Présence Digital est en baisse de -11% par rapport à l'exercice précédent. Elle concentre 27% du chiffre d'affaires total du premier semestre.

**L'activité Booster** (55% du chiffre d'affaires total) qui regroupe les activités publicitaires affiche une baisse de -15% par rapport au premier semestre 2023 provenant essentiellement d'un recul des offres Référencement Prioritaire et Booster Contact, principalement en acquisition.

Au deuxième trimestre 2024, le chiffre d'affaires a diminué de 17% à 43,8 millions d'euros.

**Enfin, sur les Sites Internet** (18% du chiffre d'affaires total), le dynamisme des offres Privilège et Essentiel contrebalance les difficultés observées sur l'offre Premium au premier semestre 2024.

## 2. Performance commerciale, Parc clients, churn, et ARPA

Au premier semestre 2024, **la performance commerciale** de Solocal, mesurée par la prise de commandes, s'élève à 158 millions d'euros contre 177,5 millions d'euros au premier semestre 2023. Le montant des commandes enregistrées issues du renouvellement est resté stable à 105,3 millions d'euros au premier semestre 2024 contre 106 millions d'euros au premier semestre 2023. La prise de commandes issue de l'acquisition a diminué de 26% pour représenter 52,7 millions d'euros (dont plus des 2/3 proviennent de la force de vente « terrain »).

Le **parc clients**<sup>1</sup> de Solocal a évolué de la manière suivante au deuxième trimestre 2024 :

	T2 2023	T1 2024	T2 2024	Variation vs T2 2023
<b>Parc Clients Groupe - BoP<sup>(a)</sup></b>	<b>281k</b>	<b>261k</b>	<b>253k</b>	<b>-28k</b>
<b>+ Acquisitions</b>	12k	6k	6k	-6k
- Churn	-15k	-14k	-13k	2k
<b>Parc Clients Groupe - EoP<sup>(a)</sup></b>	<b>278k</b>	<b>253k</b>	<b>246k</b>	<b>-32k</b>
<b>Variation nette BoP - EoP</b>	<b>-4k</b>	<b>-8k</b>	<b>-8k</b>	<b>-4k</b>
Churn <sup>(b)</sup> - en %	-18,3%	-20,2%	-19,8%	-1,5pts

(a) BoP = début de période / EoP = fin de période

(b) Taux de churn : Nombre de clients perdus au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

Le parc clients<sup>1</sup> Groupe s'élève à 246k clients au 30 juin 2024, en baisse par rapport au 31 mars 2024 résultant :

- d'un niveau d'acquisition de nouveaux clients inférieur aux attentes (6k clients) ;
- d'un nombre de clients perdus (-13k clients) en légère baisse par rapport au 31 mars 2024

Le **taux de churn**<sup>5</sup> du Groupe s'élève à 19,8% au 30 juin 2024, vs 18,3% au 30 juin 2023 et en légère amélioration par rapport au 31 mars 2024 (20,2%).

**L'ARPA Groupe**<sup>2</sup> s'élève à environ 1 300 € au 30 juin 2024 stable par rapport au 31 mars 2024.

### 3. Compte de résultat

En millions d'euros	SI 2023	SI 2024	Variation	Variation
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>186,0</b>	<b>163,8</b>	<b>(22,2)</b>	<b>-11,9%</b>
Charges externes	(59,5)	(64,2)	(4,7)	+8,0%
Frais de personnel	(92,5)	(74,7)	17,8	-19,2%
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>34,0</b>	<b>24,8</b>	<b>(9,2)</b>	<b>-27,1%</b>
Eléments non-récurrents	(1,4)	(1,0)	0,4	n.a.
<b>EBITDA consolidé</b>	<b>32,6</b>	<b>23,8</b>	<b>(8,8)</b>	<b>-26,9%</b>
Dépréciations et amortissements	(27,1)	(24,9)	2,2	-8,4%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,4</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>n.a.</b>
Résultat financier	(16,9)	(32,6)	(15,8)	-94,1%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(11,4)</b>	<b>(33,7)</b>	<b>(22,3)</b>	<b>-195,7%</b>
Impôt sur les sociétés	(12,1)	(0,4)	11,7	n.a.
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>(23,6)</b>	<b>(34,0)</b>	<b>(10,4)</b>	<b>-44,4%</b>

L'EBITDA s'élève à 23,8 millions d'euros sur le premier semestre 2024, et l'**EBITDA récurrent à 24,8 millions d'euros** en baisse par rapport au premier semestre 2023 (-27,1%).

La **marge d'EBITDA récurrent** rapportée au chiffre d'affaires s'élève ainsi à 15,1% en baisse de 3 pts par rapport au premier semestre 2023. La baisse du chiffre d'affaires (-22,2 millions d'euros) a été pratiquement compensée par une **réduction des charges de personnel** (-17,8 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023) principalement liée aux efforts continus sur les fonctions support, à la réduction des effectifs des fonctions commerciales et à la baisse de la rémunération variable résultant d'une faible performance commerciale.

Les **charges externes** s'élèvent à 64,2 millions d'euros au premier semestre 2024 comparé à 59,5 millions d'euros sur la même période l'année précédente en raison principalement de l'augmentation des provisions pour dépréciations des créances clients en lien avec l'augmentation des créances clients et la mise en place d'un nouveau systèmes d'informations qui a donné lieu à des difficultés à procéder aux actions de recouvrement usuellement mises en oeuvre. Le retour à la normale s'effectue de façon progressive à partir de la fin du T3 2024.

Les **éléments non récurrents** s'élèvent à -1,0 million d'euros au premier semestre 2024 principalement liés aux frais de restructuration opérationnelle. Les éléments non récurrents liés à la restructuration financière sont enregistrés en résultat financier.

Les **dépréciations et amortissements** atteignent -24,9 millions d'euros au premier semestre 2024 et sont en diminution par rapport au premier semestre 2023, en ligne avec la baisse des investissements sur les périodes comparatives servant de base d'amortissement.

Le **résultat financier** s'établit à -32,6 millions d'euros sur le premier semestre 2024. En plus des intérêts financiers relatifs à la dette pour un montant de 13 millions d'euros, les charges financières comprennent également 11,1 millions d'euros de frais liés à la restructuration financière et 7,7 millions d'euros d'amortissement du coût de la dette (en ce compris l'impact de la prise en compte de l'amortissement accéléré de ce coût au regard de la restructuration hautement probable au

30 juin 2024 des instruments de dette associés pour un montant de 4,7 millions d'euros). Pour mémoire, la nouvelle structure d'endettement du Groupe permettra une réduction des frais financiers de l'ordre 24 millions d'euros en année pleine.

Le **résultat avant impôts** s'élève ainsi à -33,7 millions d'euros sur le premier semestre 2024 vs. -11,4 millions d'euros sur le premier semestre 2023.

La **charge d'impôt** sur les sociétés comptabilisée au premier semestre 2024 est de -0,4 million d'euros vs. -12,1 millions d'euros au premier semestre 2023 (essentiellement liée à une dépréciation sur des impôts différés actifs sur report déficitaire en 2023).

Le **résultat net consolidé** du Groupe s'établit à -34 millions d'euros sur le premier semestre 2024, contre -23,6 millions d'euros sur le premier semestre 2023.

#### 4. Flux de trésorerie et endettement

<i>En millions d'euros</i>	<b>S1 2023</b>	<b>S1 2024</b>	<b>variation</b>
<b>EBITDA récurrent</b>	<b>34,0</b>	<b>24,8</b>	<b>(9,2)</b>
Eléments non monétaires inclus dans l'EBITDA	(1,4)	10,9	12,3
Variation du besoin en fonds de roulement	(11,3)	(23,0)	(11,7)
- Dont var BFR Clients	(4,3)	(16,6)	(12,3)
- Dont var BFR Fournisseurs	(8,1)	1,1	9,2
- Dont var BFR Autres	1,2	(7,5)	(8,7)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11,6)	(9,5)	2,1
<b>Flux de trésorerie opérationnels récurrents (hors loyers)</b>	<b>9,8</b>	<b>3,2</b>	<b>(6,6)</b>
Eléments non récurrents	(0,7)	(4,2)	(3,5)
Résultat financier (dé)caissé	(6,0)	(1,7)	4,3
Impôt sur les sociétés décaissé	0,4	2,8	2,4
Autres	0,2	(0,4)	(0,6)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>3,6</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(3,9)</b>
Augmentation (diminution) des emprunts	(2,0)	(2,0)	-
Impact IFRS 16 & Autres	(9,1)	(9,7)	(0,6)
<b>Variation nette de trésorerie</b>	<b>(7,5)</b>	<b>(12,1)</b>	<b>(4,6)</b>
Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à l'ouverture	70,8	55,7	(15,1)
<b>Trésorerie nette et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>63,3</b>	<b>43,6</b>	<b>(19,7)</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnels <sup>3</sup></b>	<b>0,1</b>	<b>(11,1)</b>	<b>(11,2)</b>

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à -23 millions d'euros sur le premier semestre 2024 contre -11,3 millions d'euros sur le premier semestre 2023. Cette consommation de besoin en fonds de roulement provient :

- d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement clients de -16,6 millions d'euros en raison de la poursuite de la baisse de l'activité commerciale et du retard pris dans le processus de recouvrement des créances clients suite à la mise en place d'un nouveau

système d'informations en janvier 2024. L'augmentation du poste client en lien avec ce retard dans le processus de recouvrement a fait l'objet d'une provision spécifique pour dépréciation des créances clients. Cette dépréciation complémentaire ressort dans la ligne Eléments non-monétaires dans l'EBITDA.

- d'une dégradation de la variation du besoin en fonds de roulement « Autres » de -7,5 millions.

Le montant des **dépenses d'investissements** s'élève à 9,5 millions d'euros sur le premier semestre 2024, en baisse de -17,7% par rapport au premier semestre 2023.

Les **flux de trésorerie opérationnels récurrents du Groupe** (hors loyers) s'élèvent à +3,2 millions d'euros sur le premier semestre 2024 contre +9,8 millions d'euros sur le premier semestre 2023 en raison de la forte diminution de l'EBITDA récurrent sur la période.

Les **frais financiers décaissés** s'élèvent à -1,7 million d'euros sur le premier semestre 2024. Ils correspondent principalement au paiement des intérêts de la ligne de crédit renouvelable pour 1,5 million d'euros. Dans le cadre de la restructuration financière, aucun paiement d'intérêts n'a été effectué au titre des Bond et Mini-Bond. Sur le premier semestre 2023, les frais financiers décaissés s'élevaient à -6,0 millions d'euros.

Les **flux de trésorerie disponibles** du Groupe s'élèvent -0,3 million d'euros au premier semestre 2024, vs +3,6 millions d'euros au premier semestre 2023.

La **baisse des emprunts** pour -2 millions d'euros correspond à l'amortissement du « prêt ATOUT », selon l'échéancier prévu.

La variation « Autres » de **-9,7 millions d'euros** représente essentiellement le flux correspondant à l'amortissement financier des droits d'utilisation capitalisés en lien avec l'application de la norme IFRS 16.

La **variation nette de trésorerie** du Groupe s'élève ainsi à **-12,1 millions d'euros** sur le premier semestre 2024. Au 30 juin 2024, **le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 43,6 millions d'euros**, vs. 55,7 millions d'euros au 31 décembre 2023.

**L'endettement financier net** s'établit à 217 millions d'euros au 30 juin 2024 (hors application de la norme IFRS 16) en hausse par rapport au 31 décembre 2023 (197 millions d'euros). Il se compose des emprunts obligataires à échéances 2025 (obligations de respectivement 177 millions d'euros et 19 millions d'euros), de la facilité de crédit renouvelable entièrement tirée pour 34 millions d'euros à maturité initiale septembre 2023, du prêt ATOUT de 5 millions d'euros, des intérêts courus pour 26,6 millions d'euros (en ce compris les échéances du 15 juin 2023, 15 septembre 2023, 15 décembre 2023, 15 mars 2024 et 15 juin 2024 qui n'ont pas été payées) et de la trésorerie pour 43,6 millions d'euros.

**L'impact de l'application de la norme IFRS 16** sur l'endettement financier net est de 43 millions d'euros au 30 juin 2024, en raison du reclassement des engagements de loyers en obligations locatives au passif du bilan.

Le levier financier tel que défini dans les documentations<sup>4</sup> de financement de Solocal est de 5,9x au 30 juin 2024 (auquel ne s'applique pas la norme IFRS 16). Le ratio d'EBITDA sur charges d'intérêts (ISCR) s'élève à 1,5x (les frais liés à la restructuration financière de 11,1 millions d'euros inclus dans les charges financières au 30 juin 2024 ont été exclus du calcul). Les dépenses d'investissements du Groupe étaient inférieures à 10% du chiffre d'affaires consolidé au premier semestre 2024.

Le groupe ne respecte pas les ratios financiers prévus au titre des documentations de financement. Néanmoins, le Groupe bénéficiait d'un waiver au titre du respect de ses covenants financiers en lien avec le protocole de conciliation signé le 6 mai 2024.

## **5. Perspectives 2024**

Conséquence d'une activité commerciale difficile en 2023, d'une force commerciale en transformation en 2024, d'un taux de churn élevé du fait des difficultés à fidéliser la clientèle TPE/PME confrontée à un contexte économique incertain et malgré des investissements conséquents au niveau de l'expérience clients, le Groupe anticipe un chiffre d'affaires en retrait par rapport à celui de 2023 d'environ 10% à périmètre constant. Sur la base d'une hypothèse de 5 mois de contribution pour Regicom, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe pourrait s'établir à 340 millions d'euros.

En 2024, la société poursuivra ses efforts de maîtrise des coûts afin de maintenir une marge d'EBITDA autour de 15 %.

Les efforts du Groupe se concentreront sur la productivité des forces de vente, sur des investissements ayant des impacts directs et à court terme sur ses produits et son média PagesJaunes ainsi qu'une amélioration de l'expérience client visant à limiter le churn.

## **6. Evénements marquants du premier semestre et événements post clôture**

### **Finalisation de la restructuration financière engagée en juin 2023**

A la suite de nombreuses discussions, Solocal Group a annoncé le 12 avril 2024 avoir signé un Accord de Principe avec la société Ycor, la plupart de ses créanciers obligataires (dont certains étaient les principaux actionnaires de la société) et RCF.

Le 22 avril 2024, l'Assemblée Unique des Obligataires de Solocal Group a approuvé le projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée à 99,8 % des votes. Sous réserve de la levée d'un certain nombre de conditions suspensives, cet Accord de Principe prévoyait :

- un apport de 43 millions d'euros à la Société exclusivement en fonds propres dont (i) 25 millions d'euros via la souscription à une augmentation de capital en numéraire réservée à Ycor et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (DPS) d'un montant total d'environ 18 millions d'euros ;

- l'apport en nature de l'intégralité des titres composant le capital social de la société Regicom Webformance SAS (« Regicom ») à la Société ;

- le remboursement partiel à hauteur de 20 millions d'euros, à la date de la réalisation effective des augmentations de capital et de l'émission de titres envisagées, d'une partie de la dette RCF existante avec une partie des produits des apports en fonds propres mentionnés ci-dessus ;

- une réduction massive du montant nominal de la dette obligataire brute existante (Obligations et Mini Bond incluant les intérêts dûs) de la Société de l'ordre de 85 % avec des modalités d'amortissement ou de conversion en capital différentes selon la nature des dettes réinstallées.

L'ensemble des conditions suspensives à cet accord ont été levées et notamment :

- son approbation par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 19 juin 2024 ;
- l'arrêté par le Tribunal de Commerce de Nanterre de la modification du plan de sauvegarde financière accélérée de la Société, et l'homologation du protocole de conciliation conclu le 6 mai 2024 entre la Société, Ycor, et les créanciers financiers concernés.

Les différentes augmentations de capital ont été réalisées au cours du mois de juillet 2024 et le règlement livraison des actions associées a eu lieu le 31 juillet (cf communiqués de presse des 29 et 31 juillet 2024).

Dans la mesure où la réalisation effective des opérations a eu lieu postérieurement au 30 juin 2024, les seuls impacts de la restructuration financière sur les états financiers sont les suivants :

- l'application de la « catch-up method » conduisant à l'amortissement accéléré d'une part de la différence entre la valeur faciale des instruments de dette émis et leur juste valeur à la date d'émission et d'autre part des frais d'émissions de ces mêmes instruments. L'impact marginal correspondant s'élève à une charge de 4,7 millions d'euros et a été enregistré en résultat financier.
- la prise en compte des coûts liés à la restructuration financière d'ores et déjà engagés au 30 juin 2024 pour 11,1 millions d'euros.

### **Nouvel actionnaire de contrôle et gouvernance**

La répartition du capital social et des droits de vote à l'issue des émissions d'actions ordinaires nouvelles est décrite dans le communiqué de presse publié par la Société le 29 juillet 2024. A l'issue des opérations, le capital social de Solocal est composé de 33.316.837.077 actions, représentant 33.317.376.596 droits de vote théoriques. Ycor détient 21.405.734.661 actions, représentant autant de droits de vote théoriques, et a ainsi pris le contrôle de la société.

Le conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'Administration ») est désormais composé comme suit :

- M. Maurice Lévy, Président-Directeur général de la Société ;
- Mme Marguerite Bérard, administratrice indépendante proposée par Ycor et VicePrésidente du Conseil d'Administration ;
- M. Julien-David Nitlech, administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Cédric O, administrateur indépendant proposé par Ycor ;
- M. Alexandre Fretti, administrateur indépendant ;
- Mme Delphine Grison, administratrice indépendante ;
- Mme Marie-Christine Levet, administratrice indépendante ; et
- Mme Catherine Robaglia, administratrice représentant les salariés.

M. Maurice Lévy, Julien-David Nitlech, Cédric O et Mme Marguerite Bérard ont été cooptés par le Conseil d'administration à la suite des démissions de David Amar, Cédric Dugardin, Bruno Guillemet, Philippe Mellier, Ghislaine Mattlinger et Sophie Sursock. La ratification de ces cooptations aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

## Feuille de route et axes stratégiques

La nouvelle gouvernance s'attèlera à rebâtir Solocal sur des bases robustes, synonyme de croissance rentable et soutenable sur le long terme. Les nouvelles fondations s'appuieront sur :

- Une redynamisation de l'offre produits et de la stratégie de mise sur le marché.
- Une remobilisation des forces vives via un nouveau management fort qui donnera un horizon stratégique clair et intelligible tout en capitalisant sur les talents.
- Une simplification du fonctionnement, des structures et des outils, en capitalisant sur les synergies avec Regicom et en s'inspirant du redressement réussi de Regicom depuis sa reprise par Ycor en 2019.

Ces fondations seront mises au service d'une nouvelle vision pour Solocal, qui a vocation à devenir « LA » plateforme incontournable des citoyens/consommateurs et des acteurs de la publicité locale, avec une stratégie reposant sur trois piliers :

- Des informations locales (partenariats avec la presse locale, les collectivités...).
- Des services enrichis : prise de rendez-vous, devis ... mais également services de marketplace pour les TPE/PME qui pourront ainsi vendre leurs produits locaux partout en France.
- De la publicité ciblée dans un monde sans cookie : la valorisation de la base de données PagesJaunes, l'activation de campagnes média (solution d'identité PagesJaunes) et l'optimisation des revenus de l'inventaire (accords avec les annonceurs) doivent faire de PagesJaunes un média incontournable.

En 2027, Solocal ambitionne un chiffre d'affaires consolidé d'environ 500M€ et un taux de marge d'EBITDA d'environ 25% (susceptible d'évoluer en fonction des nouveaux produits qui seront développés) grâce à l'effet conjugué de la baisse des coûts et de la contribution des nouvelles offres.

## Regroupement d'actions

Le 5 septembre 2024, Solocal Group a annoncé le lancement du regroupement de ses actions par attribution d'une (1) action nouvelle d'un euro (1 €) de valeur nominale pour mille (1.000) actions anciennes d'un millième d'euro (0,001 €) de valeur nominale chacune. Le regroupement d'actions aura lieu du 23 septembre 2024 (inclus) au 22 octobre 2024 (inclus), dernière date de cotation des actions anciennes (ISIN FR0014000609). Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris à compter du 23 octobre 2024, code ISIN FR001400SA10.

## **Principales caractéristiques de la nouvelle structure d'endettement**

A l'issue de la restructuration financière la structure de l'endettement financier (hors IFRS16) se décompose ainsi :

### Emprunt obligataire converti en TSSDI le 31 juillet 2024

Au 30 juin 2024, le montant du nominal de l'emprunt obligataire de Solocal à échéance 15 mars 2025 s'élevait à 176,7 millions d'euros.

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la conversion en capital de la quasi-totalité du montant de l'emprunt obligataire et des intérêts courus. Un montant en principal de 5 millions dû au titre de l'emprunt obligataire non converti en capital a été converti en titres de dette supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) de droit français (article L. 228-97 du Code de commerce). Les TSSDI ne portent pas intérêts.

Aucun paiement au titre des TSSDI ne pourra intervenir avant le complet paiement de l'intégralité des sommes dues au titre du Crédit RCF tel qu'amendé dans le cadre du Protocole de Conciliation 2024. Aucun versement de dividendes ne pourra intervenir tant que les TSSDI n'ont pas été intégralement remboursés. Ces TSSDI seront considérés comme des éléments de quasi-equity en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

### Mini Bond

Au 30 juin 2024, le montant du nominal du Mini Bond de Solocal à échéance 15 mars 2025 s'élevait à 18,7 millions d'euros.

La finalisation de la restructuration financière intervenue le 31 juillet 2024 a entraîné la réinstallation du Mini Bond pour un montant de 21 348 687,75 euros (incluant la capitalisation d'une partie des intérêts dus pendant les négociations). La maturité du Mini Bond est désormais le 15 mars 2029 (si l'EBITDA du groupe est supérieur à 130 millions d'euros en 2027, dans le cas contraire, extension jusqu'en 15 mars 2031 avec un remboursement à hauteur de 1/3 le 15 mars 2029, 1/3 le 15 mars 2030 et 1/3 le 15 mars 2031). Les intérêts sont calculés sur la base de l'Euribor 12 Mois + 5% et seront capitalisés les 15 mars de chaque année à partir de 15 mars 2026. Les engagements financiers sont restés inchangés.

### RCF:

Au 30 juin 2024, le montant du nominal du RCF s'élevait à 34 millions d'euros.

Dans le cadre de la restructuration financière finalisée le 31 juillet 2024, la facilité de crédit revolver a été remboursée partiellement à hauteur de 20 millions d'euros. Le montant résiduel, entièrement tiré, est donc de 14 millions d'euros et l'échéance est désormais au 30 septembre 2026 (avec un profil d'amortissement composé de 4 remboursements de 3,5 millions d'euros chacun effectués en mars 2025, septembre 2025, mars 2026 et septembre 2026). Les intérêts, payés en cash trimestriellement sont désormais calculés sur la base de l'Euribor 3 Mois + 8,5%. Les engagements financiers sont restés inchangés.

Concernant le prêt 'ATOOUT accordé par Bpifrance, celui-ci a vu sa maturité étendue d'un an avec un profil d'amortissement réajusté en conséquence et une augmentation du taux d'intérêts d'un point de base.

### **Signature d'un accord sur le bail de Citylights 2 (siège du Groupe)**

Solocal est entrée en discussion avec le bailleur de son siège social situé à Boulogne-Billancourt. Le Groupe était engagé dans un contrat de bail d'une durée ferme de 10 ans jusqu'en mai 2026. À la suite des échanges entretenus avec le bailleur, un accord a été trouvé sur le bail selon les principales modalités suivantes :

- Révision à la baisse des surfaces louées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'environ deux tiers, soit une économie en termes de trésorerie de l'ordre de 14 millions d'euros par an (y compris les charges locatives et taxes) ;
- Réengagement de location de ces surfaces revues pour une durée de 6 ans ferme ;
- Indemnisation du bailleur de la franchise de loyer consentie initialement au prorata temporis.

La condition suspensive à cette renégociation était l'aboutissement du processus de restructuration financière du Groupe. Cette condition a été levée fin juillet 2024. Dans la mesure où la condition suspensive à cet accord a été levée postérieurement au 30 juin 2024, son impact n'a pas été pris en compte dans les comptes.

### **Prochaine date du calendrier financier**

- Communication du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024, le 24 octobre 2024

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ces tableaux et d'autres documents peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

-----  
-----

## Notes :

<sup>1</sup> Le parc clients représente le nombre de clients avec lesquels le Groupe a réalisé au moins un euro de chiffre d'affaires au cours des 12 derniers mois.

<sup>2</sup> ARPA calculé en chiffre d'affaires des douze derniers mois (LTM) rapporté à la moyenne du parc clients EoP sur les 12 derniers mois, périmètre Groupe

<sup>3</sup> Flux de trésorerie opérationnels = EBITDA récurrent (incluant le retraitement des loyers IFRS 16) + éléments non-monétaires inclus dans l'EBITDA + Variation du BFR – Capex – éléments non récurrents

<sup>4</sup> Calculé selon la documentation des obligations Solocal à échéance 2025

<sup>5</sup> Taux de churn : Nombre de clients perdus au cours des 12 mois précédents, divisé par nombre de clients à l'ouverture

## Définitions

Ventes : Prises de commande réalisées par la force de vente, devant donner lieu à une prestation effectuée par le Groupe pour ses clients

Carnet de commandes : Le carnet de commandes correspond à la part du chiffre d'affaires restant à reconnaître au 30 juin 2024 sur les commandes de ventes telles que validées et engagées par les clients. S'agissant des produits en abonnement, seule la période d'engagement en cours est considérée

Chiffre d'affaires sécurisé : Somme du chiffre d'affaires au 30 juin 2024 et de l'estimation du chiffre d'affaires à reconnaître au troisième trimestre 2024 lié aux ventes dont la date de début de prestation est antérieure au 30 juin 2024.

ARPA : Average Revenue per Account, i.e. revenu moyen par annonceur

Winback : Acquisition d'un client ayant été perdu au cours des 12 mois précédents

Churn : Nombre de clients perdus sur une période donnée

## FR – Solocal – [www.solocal.com](http://www.solocal.com)

Premier acteur français du marketing digital, Solocal est le premier partenaire de toutes les entreprises locales (ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des collectivités). Chaque jour, Solocal conseille près de 250 000 entreprises présentes partout en France et les accompagne en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants (Présence relationnelle, Site Internet et sites de ecommerces, Publicité digitale). Solocal se tient également aux côtés des internautes pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes. Le Groupe met ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur son propre média (16 millions de VU/moi, TOP 50 Médiamétrie), de la data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives, une couverture commerciale unique en France, des partenariats privilégiés avec les GAFA.

### Contacts presse

Charlotte Millet  
+33 (0)1 46 23 30 00  
[charlotte.millet@solocal.com](mailto:charlotte.millet@solocal.com)

Edwige Druon  
+33 (0)1 46 23 37 56  
[edruon@solocal.com](mailto:edruon@solocal.com)

### Contacts investisseurs

Jérôme Friboulet  
+33(0)1 46 23 30 61  
[jfriboulet@solocal.com](mailto:jfriboulet@solocal.com)

### Nous suivre



[solocal.com](http://solocal.com)